



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
D'AMÉNAGEMENT DE LA  
VILLE NOUVELLE DE SÉNART

Communiqué de presse  
Sénart, le 10 juillet 2008

## Conseil d'administration de l'EPA SENART : Le territoire franchit une nouvelle étape dans la démarche d'éco- aménagement

### Une nouvelle charte de développement durable pour les parcs d'activités

Lors de son Conseil d'Administration du 9 juillet 2008, l'Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Sénart a validé la nouvelle démarche de développement durable de ses parcs d'activités. Symbole d'un engagement fort du territoire en termes de construction environnementale et de développement durable, cette démarche est destinée à accompagner l'ensemble des parties prenantes du processus d'aménagement des nouveaux parcs d'activités (maîtres d'ouvrage, entreprises, promoteurs, investisseurs...)

Cette nouvelle démarche de développement durable est le fruit d'un travail mené depuis 2 ans par le **San de Sénart, pilote du projet** et l'**EPA Sénart, auxquels ont été associés de nombreux partenaires tels que l'ADEME, la Région Ile de France, le Conseil Général de Seine et Marne, les communes et des entreprises locales, les associations d'environnement.**

Dès 1999, le territoire de Sénart s'est montré précurseur en la matière avec la réalisation d'un des premiers parcs d'activités français intégrant une charte de qualité environnementale : le Parc de la Borne Blanche à Combs-la-Ville. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec l'élaboration de cette nouvelle charte. Conçue pour être en phase avec les attentes des différents acteurs de l'aménagement et de la construction, elle s'appuie sur un ensemble de documents synthétiques, clairs et accessibles qui correspondent à des phases précises de la vie des projets.

Construite à partir de nombreux entretiens menés avec les acteurs locaux et des représentants des entreprises, cette nouvelle démarche se traduit d'une part à travers **une charte** - volonté collective de définir une stratégie d'« aménagement et de construction durable »- en impliquant tous les partenaires, et encadre d'autre part, grâce à **une série de documents techniques**, le développement des parcs d'activités, de l'aménagement jusqu'à la réalisation.

De cette façon, le territoire sénartais propose aux entreprises qu'il accueille les éléments nécessaires à une valorisation de leur image et la capacité à anticiper les réglementations environnementales, tout en optimisant leurs investissements.

Cette démarche sera régulièrement évaluée et si nécessaire ajustée, en particulier après une période de test avec les entreprises qui s'implantent sur le territoire. L'objectif est **bien d'inciter et d'accompagner** les entreprises dans l'application de la charte, même si les prescriptions faites dans la charte sont contractuelles.

Fort de cette ambition et soutenu par de nombreux partenaires, Sénart souhaite plus que jamais faire de l'excellence environnementale un vecteur de développement économique fort.

### **Les clefs de la démarche**

#### La Charte de développement durable

Document d'engagement stratégique du territoire, la charte permet aux **partenaires** d'appréhender rapidement les différents enjeux environnementaux, économiques et sociaux et présente les modalités de mise en œuvre de la démarche.

#### Le Programme d'aménagement durable des nouveaux parcs

Document d'objectifs et guide didactique destiné à l'**aménagement**, il se divise en 3 thèmes: « Pour un cadre de vie de qualité ; Pour une prise en compte exemplaire de l'environnement ; Pour une démarche de projet », et propose une quinzaine d'objectifs, illustrés de solutions. C'est une aide à la conception et à la planification de l'aménagement. Il permet de suivre et d'évaluer la qualité de l'aménagement à toutes les étapes du projet.

### Le Cahier des prescriptions développement durable pour les parcelles

Support à la planification des opérations, de l'étude à la construction, ce cahier destiné aux entreprises qui s'implantent sur le territoire propose 3 thèmes (insertion dans le site et qualité du bâti, gestion des ressources et rejets, confort, santé et risques), déclinés en 10 objectifs, ainsi qu'un système de management environnemental. Un tableau de bord permet de co-construire puis de suivre le projet avec l'**acquéreur**, qui doit, dans le respect de la charte, s'engager sur 4 objectifs sur les 10 proposés.

### La Charte chantier à faibles nuisances :

C'est un document contractuel qui sert à la fois dans la planification et la réalisation du chantier, en déclinant les obligations **des entreprises intervenant dans l'aménagement et la construction** pour l'organisation des chantiers, la gestion des déchets de chantier, la limitation des nuisances, et le respect des riverains.

Ce document prend effet lors de l'application du programme d'aménagement, sous la forme d'un schéma d'organisation environnementale du chantier<sup>i</sup> (à l'échelle du parc) comme lors de l'application du cahier de prescription (à l'échelle de la parcelle).

En validant cette démarche l'EPA Sénart s'engage encore plus fortement dans l'éco-aménagement et annexera désormais à tous ses actes de ventes le cahier des prescriptions « Développement Durable » et la charte « Chantiers à faibles nuisances ».

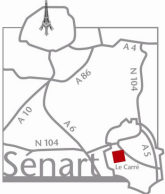
### Deux nouvelles zones d'aménagement concerté fortement inscrites dans la démarche de développement durable du territoire

Le Conseil d'Administration de l'EPA Sénart a également validé la réalisation d'une nouvelle zone d'aménagement concerté : la ZAC du « Parc de l'A5 » à Réau. Ce nouveau parc d'activités desservi par le fer sera un levier important d'un développement économique diversifié. Appuyé sur la charte, son aménagement intègre une politique préservatrice du cycle de l'eau, par la mise en œuvre de bassins dont le fond est perméable, ce qui contribue à la réalimentation de la nappe phréatique de surface. Le projet comprend également la réalisation de protections acoustiques à base de merlons plantés, et prévoit la renaturation des espaces en contact avec le bourg. Enfin, ce projet préserve l'avenir : une emprise est réservée pour le passage d'un futur transport en commun en site propre qui reliera dans un premier temps Sénart au pôle de Melun –Villaroche.

D'autres projets de quartiers durables sont en cours d'élaboration ou en réflexion sur les communes de Lieusaint, Moissy-Cramayel, Cesson, Vert-Saint-Denis et Réau et Saint Pierre du Perray. Sur cette dernière commune, le dossier présenté au Conseil pour la création de la ZAC de la Clé de St Pierre propose une mixité habitat-activité, afin de contribuer à la limitation des déplacements domicile-travail ; il prend en compte les nuisances acoustiques des voiries avoisinantes ; l'assainissement pluvial s'y fera de manière naturelle, à partir de plans d'eau à débit régulé ; la bio-diversité sera favorisée par le renforcement des continuités écologiques et, le long du tracé du futur tramway - qui traverse l'ensemble du secteur aménagé-, les objectifs ambitieux du PLU pourront être atteints en matière de densité. La performance énergétique des logements est particulièrement ambitieuse (un niveau minimal THPE). Dernier élément constitutif de ce quartier exemplaire : l'installation future de la mairie de Saint Pierre-du-Perray sur la ZAC du Trou grillon (site mitoyen de la Clé de Saint Pierre). La commune pourra ainsi pleinement satisfaire aux préceptes des éco-quartiers. Tous ces projets témoignent de l'engagement de Sénart et de sa volonté de franchir de nouvelles étapes, dans le respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Charte communiquée sur demande

#### **Contacts presse**

	<p><u>Service de presse de l'EPA Sénart : Trimedia France</u> Rabia Ider - 01 55 30 70 81 – <a href="mailto:rabia.ider@trimedia.fr">rabia.ider@trimedia.fr</a> Lucie Blanc – 01 55 30 70 84 – <a href="mailto:lucie.blanc@trimedia.fr">lucie.blanc@trimedia.fr</a></p> <p><u>EPA Sénart</u> Marylin Huteau – 01.64.10.15.39- <a href="mailto:mhu@epa-senart.fr">mhu@epa-senart.fr</a> <a href="http://www.epa-senart.fr">www.epa-senart.fr</a></p>
---	--

<sup>i</sup> Le Schéma d'organisation Environnementale des Chantiers est une démarche antérieure, portée par le Groupe Ensemble 77 (conduit par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du 77), qui a été intégrée à la charte.